

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

date de la convocation :

2 février 2024

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/02 N°3

Objet de la Délibération :
**Travaux d'aménagement du
centre de massification de
Baleycourt**

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS,
J.PARROT, P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT, P.HENRY
Excusés : J-P.COLIN, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET
Suppléants présents :

Vu les statuts du syndicat,

Considérant que le centre de massification de Baleycourt doit être mis en service le 1^{er} janvier 2025.

Vu le délai relativement court, et la nécessité pour la maîtrise d'œuvre de se concentrer sur les corps de métiers intervenant en début de chantier, une première consultation a été lancée mi-décembre sur une grande partie des lots (démolition, VRD, charpente, locaux modulaire, protection incendie).

Considérant que les lots restants feront l'objet d'une seconde consultation lancée très prochainement,

Considérant que les premières offres ont été remises le lundi 5 février, qu'elle sera suivie par une phase d'analyse et éventuellement une phase de négociation (le marché étant lancé en procédure adaptée).

Considérant la nécessité d'être très réactif dans l'attribution des marchés de manière à respecter les délais.

Considérant que le Président a mandat pour la passation des marchés jusqu'à 40 000 € et qu'au-delà c'est le bureau qui a délégation. Le bureau étant composé de l'ensemble des délégués titulaires (soit 12 personnes), si une ou plusieurs réunions sont nécessaires dans un pas de temps court, le mode de fonctionnement risque de ne pas être assez réactif,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DONNE mandat au Président et l'**AUTORISE** à signer les marchés d'aménagement du centre de massification de Baleycourt après attribution par une commission d'analyse des offres (commission composée des mêmes membres que ceux de la CAO),

PRECISE que ce mandat est donné au Président pour les 2 phases de consultation.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2024